

mage, en produits agricoles surtout. Je ne crois pas exagérer en disant que l'accord a causé de la consternation dans les milieux agricoles du Canada. Nous savons que ce n'est pas là le seul accord de troc que la Grande-Bretagne ait conclu avec les pays européens. On peut en compter des douzaines d'autres de même nature. Or, dans presque tous ces cas, les produits que la Grande-Bretagne obtient de ces pays sont ceux qu'elle trouvait jadis au Canada. Autrement dit, à mesure que le temps passe, nous voyons disparaître les marchés pour nos produits de base.

En outre, aujourd'hui, les autorités du Royaume-Uni consacrent des sommes importantes à la mise en valeur du continent africain. Quand ces régions productrices de nourriture auront commencé à rendre, il est à peu près certain que la Grande-Bretagne comptera encore moins sur le Canada pour ses vivres qu'en ce moment. Quel que soit le point de vue où on se place, il est évident que de grandes difficultés confrontent nos producteurs de base en ce qui concerne l'écoulement de leurs produits. Je ne vois pas comment ces vérités peuvent cadrer avec les propos que le ministre a tenus, cet après-midi. Selon lui, en effet, il faut voir en rose l'avenir de notre commerce extérieur.

Nous pourrions chercher ailleurs des marchés. Nous pourrions vendre des instruments aratoires aux États-Unis. Jusqu'ici, ce pays n'a jamais été un marché très sûr pour les produits canadiens de base.

Il me semble que la solution la plus raisonnable serait que le Parlement tentât de conserver nos marchés britanniques. Nous devons trouver le moyen d'augmenter nos importations en provenance de la Grande-Bretagne. Il me semble que depuis quelques années le Gouvernement n'a aucunement cherché à accroître ces importations. Il arrive trop souvent aux Canadiens d'oublier que pour exporter il faut acheter. Si vous désirez vendre à un client il faut lui fournir les moyens de vous payer vos marchandises. Sir Stafford Cripps a donné au parlement canadien et au Canada, il y a environ deux semaines, un avertissement dont nous devons tenir compte. Voici la déclaration que sir Stafford a faite en Grande-Bretagne. Les députés l'ont probablement lue, mais j'aimerais citer le texte publié par la Presse Canadienne:

Cripps avertit le Canada qu'il perdra son marché d'exportation à moins d'acheter des marchandises anglaises.

La Grande-Bretagne achètera moins de denrées alimentaires du Canada si ce dernier n'achète pas davantage de la Grande-Bretagne, a dit, jeudi, sir Stafford Cripps, chancelier de l'Échiquier.

[M. Thatcher.]

...Il a déclaré que l'augmentation des exportations anglaises au Canada apportera une solution au problème commercial anglo-canadien d'après-guerre.

Il a ajouté qu'on pourrait surmonter les difficultés qui gênent présentement le commerce anglo-canadien si le Canada achetait également davantage des autres pays de la zone du sterling.

En face de cette déclaration, c'est sûrement au Parlement qu'il incombe de résoudre notre problème commercial. Si nous voulons conserver nos marchés en Grande-Bretagne il nous faudra augmenter nos importations en provenance de ce pays. En tant que Parlement nous pourrions probablement recourir à différents moyens pour atteindre ce but. L'un des premiers consisterait à diminuer les droits douaniers sur les importations en provenance de Grande-Bretagne. Le Gouvernement devrait examiner à fond la possibilité d'établir un régime douanier assez généreux à l'égard des marchandises anglaises. Nous n'avons pas encore ratifié l'accord commercial de Genève. Peut-être le Parlement ne devrait-il pas le ratifier. A propos de droits douaniers, j'ai lu l'autre jour avec inquiétude un article publié dans le même numéro du *Financial Post* que j'ai cité tantôt. Voici:

Suppression des contingents du coton et de la rayonne: remise en vigueur des droits douaniers le 1er juillet.

On s'attend que les droits douaniers sur les cotonnades et les tissus de rayonne soient rétablis après le 30 juin.

...on prévoit que le Gouvernement annoncera ces décisions au moins trois mois avant la date de leur application.

Les commerçants anglais auraient été prévenus que le Gouvernement ne peut plus se permettre de suspendre l'application des droits qui assureraient aux fournisseurs anglais l'entrée en franchise sur le marché.

L'autre jour, j'ai demandé au ministre des Finances si cette nouvelle était digne de foi. Or il a déclaré qu'aucun avis de ce genre n'a été donné. Nonobstant ce démenti, un article de M. Ross Munro dans le *Citizen* d'Ottawa, débutait ainsi:

Réimposition des droits douaniers sur les cotons du Royaume-Uni.

Le Gouvernement compte réimposer, après le 30 juin prochain, le tarif préférentiel britannique sur les cotonnades et les tissus de rayonne anglais.

J'espère que cette nouvelle est fautive, monsieur l'Orateur, car ce serait une folie au point de vue économique que de hausser les droits sur les marchandises britanniques à un moment où le Canada doit chercher à encourager les importations britanniques. Voilà pourquoi la première mesure que le Parlement devrait prendre, ce serait d'étudier la possibilité de réduire les droits de douane à l'égard des produits anglais. Je m'empresse d'ajouter que cette mesure ne suffira pas, à elle seule, à remédier à nos difficultés au chapitre du commerce extérieur.